

Compte rendu de la commission hygiène, sécurité et conditions de travail du 27 janvier 2022

Membres présents :

Mme Campels, proviseure

Mme Doyhambehere, proviseure adjointe

M. Sansebastian, directeur du primaire

M. Oulhen, DAF

M. Jorge, Gestionnaire matériel

M. Hantson, représentant des personnels ATOS

Mme Sakai, représentante des personnels ATOS

Mme Awad, représentante des personnels enseignants du premier degré

M. Aimé, représentant des personnels du second degré

L'ordre du jour de cette commission concerne les conditions de la reprise en présentiel de tous les élèves à compter du lundi 31 janvier.

Madame la proviseure rappelle que durant cette semaine de distanciel, la présence dans l'établissement des personnels enseignants était laissée au libre choix de chacun. Concernant les autres personnels, si cela était compatible avec les fonctions occupées, la possibilité a été offerte de faire du télétravail.

A compter de ce lundi 31 janvier, le retour en présentiel de la plupart des personnels sera nécessaire, les possibilités de poursuivre le télétravail ne pourront être étudiées que dans certains cas.

Madame la proviseure rappelle aux membres de la CHSCT les mesures adoptées par la CHS-CS qui a précédé cette réunion :

Contrôle de température à l'entrée

Renforcement du protocole à la demi pension

renforcement du protocole pour les cours d'EPS

Brassage possible sur le primaire sur le même niveau (dans la limite du possible en fonction du nombre de professeurs absents non remplacés)

Elle rappelle également la mesure déjà annoncée de l'interdiction de déjeuner en salle des professeurs.

Un représentant interroge sur les mesures qui seront mises en place à partir de la semaine prochaine pour les personnes considérées à risque. Madame la proviseure répond que chaque cas devra être étudié individuellement et cela dépendra également des fonctions occupées.

Concernant les absences des personnels enseignants actuellement en arrêt maladie dans le second degré, tout est fait pour assurer le maximum de remplacement. Des personnels adultes sont également recherchés pour être présents dans les classes des enseignants cas contact afin qu'ils puissent assurer les cours à distance.

Dans le premier degré, un accueil des élèves sera assuré, des adultes seront présents également en classe pour les enseignants assurant l'enseignement à distance, les élèves de même niveau pourront être répartis dans les classes dans la mesure du possible. La CHS-CS a validé ce choix en raison de nombreux brassages déjà existants dans les transports, dans la cour de récréation, dans les cours de langues et à la cantine.

A la demande d'un représentant des personnels, madame la proviseure précise que pour pouvoir bénéficier de mesures d'aménagements particulières il est nécessaire de fournir un certificat médical.

Concernant l'obligation de faire réaliser des tests à tous les élèves et à tous les personnels, madame la proviseure répond qu'il n'est pas possible de l'exiger à toutes les familles, cependant elles seront fortement incitées à le faire au moins une fois par semaine (dimanche soir de préférence). Concernant le personnel, madame la proviseure rappelle que des autotests sont toujours disponibles.

La question est posée de savoir pourquoi cette reprise alors que la situation est pire qu'avant la mise en place de l'enseignement à distance le 21 janvier. Cette période d'enseignement à distance préconisée par le centre de santé pour une durée de 10 jours, a été mise en place pour casser la chaîne de transmission. Il y a eu beaucoup de cas, mais beaucoup peuvent désormais sortir de la quatorzaine et la reprise se fera avec un renforcement du protocole sanitaire.

La possibilité de reprise en mode hybride n'a pas été envisagée par les membres de la CHS-CS. On opte plutôt pour des fermetures ponctuelles de classes pour quelques jours en cas de nécessité. La question se pose effectivement de savoir à partir de combien de cas positifs ferme-t-on une classe. Jusqu'à présent la règle était une fermeture à partir de 30% des effectifs cas positifs plus cas contact. Les centres de santé sont débordés et n'analysent plus les timeline pour définir les cas contact. Une demande va être faite au centre de santé pour connaître leur préconisation. L'établissement n'est en aucun cas habilité à désigner lui-même les cas contact.

La représentante des personnels de premier degré regrette la pression faite pour la mise en place de cette période d'enseignement à distance et l'obligation de deux visioconférences de 30 minutes quotidiennes, sans temps de préparation comme cela avait été le cas en 2020. La proviseure répond que la situation est totalement différente aujourd'hui qu'au regard de l'expérience acquise depuis 2 ans une journée de préparation n'était pas nécessaire.

Une situation individuelle est évoquée par la représentante du premier degré. Madame la proviseure indique que cette commission n'est pas le lieu pour évoquer des situations personnelles.

Le représentant du second degré demande si les enseignants seront sollicités pour assurer des remplacements afin de compenser l'absence de certains collègues. Cela serait bénéfique pour les élèves et les collègues volontaires. Il est répondu que toutes les possibilités sont envisagées mais aucun remplacement ne sera imposé.

Pour ce retour en présentiel, plusieurs mesures vont être mises en place comme la prise de températures à l'entrée avec la remise en fonctionnement de la caméra thermique à l'entrée de l'établissement, l'acquisition de thermomètre pour chaque classe de maternelle.

Un message sera adressé aux familles pour les inciter fortement à prendre la température de leurs enfants avant de venir au lycée. Un représentant des personnels fait remarquer que dans les écoles japonaises un message est envoyé aux familles chaque matin afin de leur rappeler l'importance des gestes barrières, de la prise de température quotidienne et de garder leurs enfants à la maison en cas de doute. Ce type de communication pourrait être mise en place pour insister auprès des familles sur l'importance du respect de ces règles. Madame la proviseure rappelle qu'avec l'envoi quotidien du bilan sanitaire aux personnels et aux familles, ces règles sont déjà rappelées. Plusieurs pistes sont évoquées pour améliorer la communication autour de l'importance du respect de ces règles (Eduka...). Le chargé de communication de l'établissement sera consulté afin de proposer une stratégie efficace.

La représentante du personnel du premier degré pose la question sur l'existence d'un registre de santé et de sécurité. Le DAF répond qu'il n'a jamais entendu parler de ce registre mais rappelle que tous les mois se réunit une commission hygiène et santé avec un représentant de personnels de droit local, le service des ressources humaines, le gestionnaire matériel et un médecin.

La séance est levée à 16h30